

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-27

DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET DELEGUES SUPPLEANTS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5721-1 et suivants,

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.331-1 à 4, concernant la réglementation relative aux Parc naturels régionaux,

VU l'article 10 des Statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur,

Le Maire informe le conseil municipal que :

Considérant que, le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNR) regroupant 45 communes et 31 272 habitants sur un territoire de 88 944 hectares a été créé le 30 Mars 2012 et que le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur est chargé de la mise en œuvre de sa Charte ;

Considérant que le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR met en œuvre la Charte du PNR en faisant réaliser toute action ou étude nécessaire et qu'il assure sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires ;

Considérant que le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR est composé de :

- la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- le Département des Alpes-Maritimes,
- les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), chacun pour les compétences qui les concernent parmi ceux situés en partie ou en totalité dans le périmètre défini par décret ministériel de classement du PNR,
- les Communes, chacune pour les compétences qui les concernent parmi celles situées en partie ou en totalité dans le périmètre défini par décret ministériel de classement du PNR ;

Considérant l'article 10 des Statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur qui précise la composition du Comité Syndical et qui stipule que :

- «le collège des communes adhérentes, disposant chacune d'une voix, désignent chacune d'elles **un délégué titulaire et un délégué suppléant**»,
- «chaque délégué est désigné pour la durée de son mandat au sein de la collectivité qu'il représente»,
- «le mandat des membres du Comité Syndical prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés» ;

Considérant le renouvellement des mandats municipaux lors des scrutins des 23 et 30 mars 2014 ;

Considérant l'adhésion de notre commune au Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ;

Il est proposé :

1 délégué titulaire : Lise GRANT

1 délégué suppléant : Christine SYLVESTRE

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_27-DE
Reçu le 23/05/2014

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** en tant que délégués au sein du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel régional des Préalpes d'Azur :

- Titulaire : Madame Lise GRANT
- Suppléante : Madame Christine SYLVESTRE

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

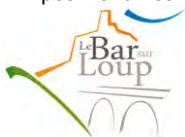
- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

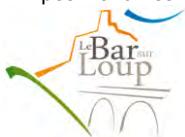
DELIBERATION N° D2014-28

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Monsieur le Maire expose,

De par ses attributions, la Commnauté d'Agglomération de Sophia Antipolis dispose de la compétence équilibre social de l'habitat. Sur le fondement de l'artL.441-1 du code de la construction et de l'habitat (CCH), la CASA bénéficie de la réservation d'un certain nombre de logements dans chaque programme HLM en contrepartie d'un apport de terrain, d'un financement ou d'une garantie d'emprunt. Ainsi, la CASA dispose d'un contingent de

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-29

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2014-13 - DETERMINATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DE MADAME JACQUELINE RUAS- CONSEILLERE DELEGUEE

Monsieur le Maire expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014-13 relative aux indemnités des élus ;

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_29-DE
Regu le 23/05/2014

Le 16 avril 2014, le conseil municipal a décidé de l'octroi d'indemnités au Maire et aux élus titulaires d'une délégation.

Le montant de ces indemnités ne doit pas dépasser le montant de l'enveloppe prévu aux articles précités du Code Général des collectivités territoriales.

Or, une erreur de calcul a été relevée pour l'indemnité de Madame Jacqueline RUAS, conseillère municipale déléguée, entraînant un dépassement de cette enveloppe.

Effectivement, afin de respecter ce montant global, il convient de lui attribuer une indemnité fixée à **7.8%** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 et non à 8,25 % comme précédemment délibéré.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **MODIFIE** la délibération n°2014-12 du 16 avril 2014 et porte l'indemnité de Mme Jacqueline RUAS, conseillère déléguée à **7.8%** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

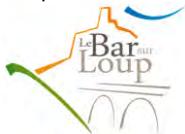
- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-30

VENTE D'UN TERRAIN CADASTRE EN°950P A L'ENTREPRISE V.MANE ET FILS

Monsieur le Maire expose,

L'entreprise V.MANE et FILS a fait part de son souhait de régulariser la situation foncière de l'emprise de l'usine Notre Dame, sis au Bar sur Loup.

A cette fin, la commune a saisi les services de France Domaines qui ont évalué l'emprise de 255 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section E n°950 à 9 000 € Hors Taxes soit 35,30 € du mètre carré hors taxes.

Les surfaces seront confirmées par document d'arpentage.

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE, IL EST DEMANDE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL:

- D'autoriser la vente du terrain appartenant à la parcelle cadastrée section En°950 au prix de 9000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune une déclaration préalable de division de la parcelle concernée et de signer tous les documents s'y rapportant
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant qui seront établis par le notaire

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** la vente du terrain appartenant à la parcelle cadastrée section En°950 au prix de 9000 € HT soit 35,30 € du m² HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune une déclaration préalable de division de la parcelle concernée et de signer tous les documents s'y rapportant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant qui seront établis par le notaire.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| ✓ La date de convocation le : | 13 mai 2014 |
| ✓ L'affichage en date du | 13 mai 2014 |
| ✓ La télétransmission en | |
| Préfecture en date du | 23 mai 2014 |
| ✓ La publication en date du | 23 mai 2014 |

Le Maire,



Richard RIBERO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-31

FIXATION DU MONTANT DES REDEVANCES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire expose,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2122-1 à L.2122-3 et L2125-1 à L2125-6 ;

VU le code de la voirie routière et notamment son article L.113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur le domaine public, des autorisations d'occupation temporaires, précaires et révocables à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'elles ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumises au paiement d'une redevance.

Considérant qu'un arrêté portant réglementation temporaire du domaine public fixera les conditions d'octroi de l'autorisation d'occuper le domaine public ainsi que les prescriptions techniques pour l'installation des terrasses notamment.

Dans la mesure où la délibération D2013-01 ne fixait les redevances que pour l'année 2013, il est nécessaire de la mettre à jour à compter du 1^{er} janvier 2014 pour des montants identiques, à savoir tels que proposés dans le tableau ci-dessous :

Désignation mode d'occupation	Unité	Droit
Neutralisation d'une place de stationnement à l'exception des emplacements réservés pour les déménagements (gratuité)	Par jour/ par place	5 Euros
Echafaudage tous modèles occupant ou surplombant le domaine public et échelles avec taquets reposant sur le sol de la voie publique	10 mètres linéaires par semaine	10 Euros
Grues et cabanes de chantier ou matériels	Par semaine	10 Euros
Étalages permanents pour commerçants sédentaires droit de place du marché	Par an et par mètre linéaire	15 Euros
Emplacement pour les forains et cirque	Sur la durée de la manifestation et par mètre linéaire	10 euros
Emplacement pour les exposants de la fête de l'Oranger	Par mètre linéaire (jusqu'à 2m)	25 Euros
	Le mètre supplémentaire	10 euros
Terrasse de café ou de restaurant ouverte	Par an/ par m ²	8 Euros
Caravanes des forains	Par jour	10 Euros

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, PAR
17 voix pour et 6 abstentions**

- **ADOpte** les tarifs et redevances d'occupation du domaine public selon le tableau ci-dessus, à partir du 01/01/2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,

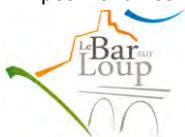
Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-32

FIXATION DES TARIFS DE LA REGIE MANIFESTATION CULTURELLE N°20010

Le Maire expose,

La commune a ouvert une régie de recettes pour les manifestations culturelles. Il convient de mettre à jour les tarifs de cette régie.

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_32-DE
Reçu le 23/05/2014

Les tarifs applicables pour la location des Caves du Château sont les suivants :

Location	Expositions	Séminaires
Semaine	100 €	
Quinzaine	150 €	
Journée		300 €
Soirée		300 €
Forfait WE		500 €
Caution	1 000 €	1 000 €

A noter : les manifestations culturelles organisées par les associations locales n'entrent pas dans cette tarification. Les caves sont mises à disposition de ces associations gratuitement mais elles devront cependant verser la caution de 1000 € qui sera encaissée en cas de dégradation.

Les tarifs applicables pour les copies des pièces administratives dans le cadre de la communication des documents aux administrés en faisant la demande sont les suivants :

Photocopies Noir et Blanc	Tarif
Copies A4	0.18 €
Copies A3	0.36 €

Les tarifs applicables pour les repas et manifestations organisées par la Communes sont les suivants :

Repas	adulte	Enfant (-12 ans)
Aïoli de la Saint Jean dimanche soir	20 €	11 €
Repas estivales manifestations	17 €	11 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **VOTE** les tarifs de la régie municipale Manifestations Culturelles selon les modalités définies ci-dessus.

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

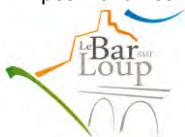
- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du : 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du : 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du : 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-33

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - AEROMODELE CLUB

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_33-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association AEROMODELE CLUB une subvention d'un montant de 600 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- | | |
|---|-------------|
| ✓ La date de convocation le : | 13 mai 2014 |
| ✓ L'affichage en date du | 13 mai 2014 |
| ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du | 23 mai 2014 |
| ✓ La publication en date du | 23 mai 2014 |

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-34

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - AMICALE CYCLISTE DU BAR SUR LOUP

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_34-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association AMICALE CYCLISTE DU BAR SUR LOUP une subvention d'un montant de 800 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

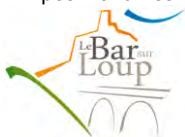
- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-35

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_35-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, PAR
21 voix pour et 1 abstention**

- **ATTRIBUE** à l'association AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL une subvention d'un montant de 3250 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

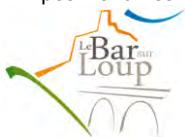
- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-36

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - AMICALE SAPEURS POMPIERS

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_36-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association AMICALE SAPEURS POMPIERS une subvention d'un montant de 1800 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

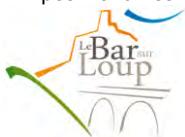
- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-37

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - ANIMA'CŒUR

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_37-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association ANIMA'COEUR une subvention d'un montant de 700 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-38

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_38-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES une subvention d'un montant de 2000 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

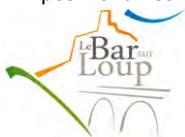
- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - ATHLETIC PHILIPPIDES

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_39-DE
Reçu le 23/05/2014

Vu le budget communal 2014,

Monsieur Antoine CAU quitte la salle et ne prend pas part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,
Monsieur Antoine CAU quitte la salle et ne prend pas part au vote,

- **ATTRIBUE** à l'association ATHLETIC PHILIPPIDES une subvention d'un montant de 500 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

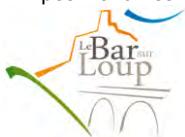
- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-40

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - BRIDGE CLUB DU BAR SUR LOUP

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_40-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association BRIDGE CLUB DU BAR SUR LOUP une subvention d'un montant de 300 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

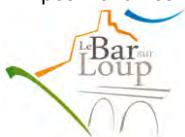
- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-41

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - CANSA BASKET

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_41-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association CANSA BASKET une subvention d'un montant de 800 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

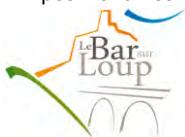
- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-42

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - CANTE MUSIC

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_42-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

Madame Armelle GALLAGHER ne prend pas part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association CANTE MUSIC une subvention d'un montant de 600 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-43

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - CENT POUR SANG

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_43-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

Madame Aurélie CURTI ne prend pas part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association CENT POUR SANG une subvention d'un montant de 500 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
- Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-44

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - CLUB INTER AGE AUBARNENCIS

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_44-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association CLUB INTER AGE AUBARNENCS une subvention d'un montant de 3000 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

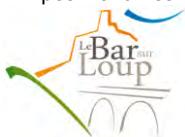
- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-45

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - DELTA CLUB

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_45-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association DELTA CLUB une subvention d'un montant de 1500 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

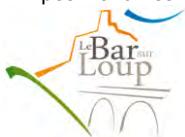
- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-46

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - HAND BALL DES COLLINES
(INTERCO)**

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_46-DE
Reçu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association HAND BALL DES COLLINES une subvention d'un montant de 800 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

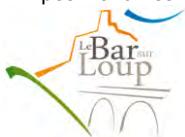
- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-47

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - JUDO CLUB DU BAR SUR LOUP

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_47-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association JUDO CLUB DU BAR SUR LOUP une subvention d'un montant de 4500 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

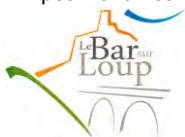
Certifié exécutoire compte tenu de :

- | | |
|---|-------------|
| ✓ La date de convocation le : | 13 mai 2014 |
| ✓ L'affichage en date du | 13 mai 2014 |
| ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du | 23 mai 2014 |
| ✓ La publication en date du | 23 mai 2014 |

Le Maire,



Richard RIBERO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-48

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - L'ATELIER DU LOUP

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_48-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association L'ATELIER DU LOUP une subvention d'un montant de 1000 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

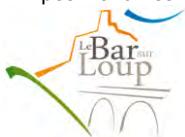
- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-49

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - LE FESTIN BAROIS

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_49-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association le festin barois une subvention d'un montant de 15000 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-50

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - LE SOUVENIR FRANCAIS

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_50-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association LE SOUVENIR FRANCAIS une subvention d'un montant de 550 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

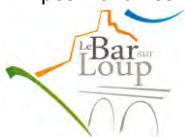
- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-51

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - LES JARDINS DE LA FERRAGE

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_51-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association LES JARDINS DE LA FERRAGE une subvention d'un montant de 1500 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

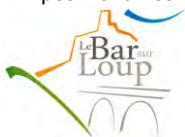
- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-52

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - LOU CADEU

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_52-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association LOU CADEU une subvention d'un montant de 500 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

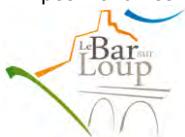
- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-53

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - PING PASSION (INTERCO)

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_53-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association PING PASSION (interco) une subvention d'un montant de 1000 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

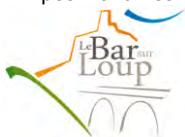
- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-54

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - UNION DES ANCIENS
COMBATTANTS**

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_54-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association UNION DES ANCIENS COMBATTANTS une subvention d'un montant de 1100 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

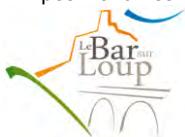
Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-55

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - VTT CLUB DU BAR SUR LOUP

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_55-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association VTT CLUB DU BAR SUR LOUP une subvention d'un montant de 1500 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-56

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - WOU WEI (TAÏ CHI CHUAN)

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_56-DE
Regu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association WOU WEI (Taï Chi Chuan) une subvention d'un montant de 500 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

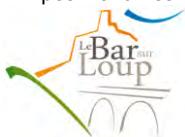
Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-57

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - AMIS DE LA GAULE

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association AMIS DE LA GAULE une subvention d'un montant de 250 euros pour l'année 2014.

.....

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

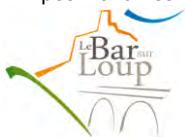
Certifié exécutoire compte tenu de :

- | | |
|---|-------------|
| ✓ La date de convocation le : | 13 mai 2014 |
| ✓ L'affichage en date du | 13 mai 2014 |
| ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du | 23 mai 2014 |
| ✓ La publication en date du | 23 mai 2014 |

Le Maire,



Richard RIBERO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-57

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - AMIS DE LA GAULE

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_57-DE
Reçu le 23/05/2014

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association AMIS DE LA GAULE une subvention d'un montant de 250 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- | | |
|---|-------------|
| ✓ La date de convocation le : | 13 mai 2014 |
| ✓ L'affichage en date du | 13 mai 2014 |
| ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du | 23 mai 2014 |
| ✓ La publication en date du | 23 mai 2014 |

Le Maire,



Richard RIBERO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Alpes Maritimes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU BAR SUR LOUP**

Séance du 19 mai 2014

Nombre de Conseillers

En Exercice	23	Votants	22
Présents	19	Absents	4

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 19 mai 2014 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Richard RIBERO.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Christine SYLVESTRE, Willy GALVAIRE, Lise GRANT-AGNEL, Pascal BERNHARD, Armelle GALLAGHER, Antoine CAU, Jacqueline RUAS, Marie-Hélène JUPPEAUX, Michèle SEGUIN, Jean-Pierre BENOIT, Patrice DALBERA, Aurélie CURTI, Bénito ROMERA-AMIL, Nicole MAMONTI, Claude KERMORGANT, Brigitte ROUAN, Jean-Paul PONS, Odile FOSSEN, François MULLER.

Etaient représentés :

Madame Shan ROSE par Madame Lise GRANT
Madame Michèle SEGUIN par Monsieur Pascal BERNHARD.
Monsieur Yves FALCHETTI par Monsieur Richard RIBERO

Etait absent :

Monsieur James BASSON,

Madame GRANT Lise a été nommée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N° D2014-59

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 - NATURE CHASSE TRADITION

Monsieur le Maire propose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville,

AR PREFECTURE

006-210600102-20140519-D2014_59-DE
Reçu le 23/05/2014

Considérant que l'association concernée participe au développement d'actions d'intérêt local,

Vu le budget communal 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ATTRIBUE** à l'association NATURE CHASSE TRADITION une subvention d'un montant de 1500 euros pour l'année 2014.

.....
**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
suivent les signatures**

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de :

- ✓ La date de convocation le : 13 mai 2014
- ✓ L'affichage en date du 13 mai 2014
- ✓ La télétransmission en
Préfecture en date du 23 mai 2014
- ✓ La publication en date du 23 mai 2014

Le Maire,



Richard RIBERO